



Commission Régionale de Football Entreprises

RÉUNION DU MARDI 26 MARS 2019

Début de la séance à 19h00

Membres présents	Membres excusés
- ANTOINE Lionise	- MERILLE Bernard
- DAUDE Philippe	
- DORILAS Ornélia	
- EDWIN Mario	
- NARECE Marc - Elie	
- SIMEON Michel	

ENREGISTREMENT DU COURRIER

Enregistrement le 26-03-2019 du rapport de l'arbitre du CSA 9^{ème} RIMA, Monsieur Mamadou TRAORE concernant le match de la 16^{ème} journée de championnat du Samedi 23-03-2019 à 18h00 sur le terrain EDWIGE opposant l'ASC PORTS ET DOCKS / AS ADA, arbitre CSA 9^{ème} RIMA sur un score de 2 buts à 0. Incident survenu lors du match.

Les membres de la Commission ont pris acte du rapport de l'arbitre et décident de transférer ce dossier à la Commission Régionale de Discipline et de l'Ethique pour traitement.

ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCHES

Match de la 16^{ème} journée de championnat Football Entreprises :

Date	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	SCORE	ENREGISTRE LE	ARBITRE
23/03/19	16h00	AS CEGELEC	ASC USIG	6 / 1	25/03/2019	AS ENDEL
23/03/19	16h00	COS MAIRIE KOUROU	AS ENDEL	3 / 0	26/03/2019	ASC USIG
23/03/19	18h00	ASC PORTS ET DOCKS	AS ADA	2 / 0	26/03/2019	CSA 9^{ème} RIMA
23/03/19	20h00	AS RENAULT	CSA 9 ^{ème} RIMA	5 / 2	26/03/2019	AS ADA
23/03/19	20h00	AS CHAR	COS CT GUYANE	3 / 2	26/03/2019	AS RENAULT

AFFAIRE AS CHAR / ASC USIG

Match de la 12^{ème} journée du championnat de Football Entreprises du 19/01/2019 sur le terrain Lafontaine, opposant AS CHAR / ASC USIG, arbitre AS ADA.

Vu la feuille de match reçue le 29/01/2019, mentionnant les informations suivantes :

- Présence de l'équipe AS CHAR
- Absence de l'équipe ASC USIG
- Présence de l'équipe désignée pour arbitrer la rencontre AS ADA.

Cette affaire est mise en enquête pour complément d'information et sera traitée lors de la prochaine réunion.

PROGRAMMATION DES MATCHS COUPE DE GUYANE FOOTBALL ENTREPRISES

1/2 FINALES LE 30/03/2019

Date	Heure	Terrain	Equipe recevante	Equipe visiteuse	ARBITRE	
30/03/19	15h30	BOIS CHAUDAT	COS MAIRIE KOUROU	AS ENDEL	C.R.A	G
30/03/19	18h00	LAFONTAINE	COS CT GUYANE	AS RENAULT	C.R.A	H

EN CAS D'ÉGALITÉ À LA FIN DU TEMPS RÉGLEMENTAIRE:

- Une prolongation de 2 périodes de 15 minutes chacune sera jouée.
- Les joueurs ont droit à une pause entre les périodes et ils ne devront pas quitter l'aire de jeu en cas d'égalité, à l'issue des prolongations, alors il sera procédé à l'épreuve des tirs au but du point de réparation.

« Article 81, règlements sportifs et généraux de la Ligue de Football de la Guyane »

La finale se joue sur terrain désigné du Comité de Direction de la Ligue de Football.

L'organisation est de sa responsabilité « Article 80 – 4 des règlements sportifs et généraux de la Ligue de Football de la Guyane ».

NOTE IMPORTANTE !!!

Les membres de la C.R.F.E demandent à la C.R.A de bien vouloir procéder à la désignation des arbitres concernant les demies - finales de la Coupe de Guyane du Football Entreprises qui auront lieu le Samedi 30 Mars 2019 à 15h30 sur le terrain " BOIS CHAUDAT " et à 18h00 sur le terrain " LAFONTAINE ".

NOTE D'INFORMATION AUX CLUBS

Avis de la Commission C.R.F.E concernant les demandes de matchs reportés.

La Commission informe les clubs concernés qu'en l'absence d'informations, une programmation des rencontres sera faite en fonction de la disponibilité des terrains afin de permettre la mise à jour du calendrier

Match en retard à programmer le 06/04/2019 :

☛ 13^{ème} journée : ASC USIG / CSA 9^{ème} RIMA, arbitre AS CEGELEC.

HOMOLOGATION

Match de la 14^{ème} journée de championnat :

Equipe recevante	Equipe visiteuse	SCORE	ENREGISTRE LE	ARBITRE
COS CT GUYANE	CSA 9 ^{ème} RIMA	1 / 2	19/03/19	Arbitre présent : AS ADA

Prochaine réunion le Mardi 02 Avril 2019 à 19h00.

Fin de la séance : 21h00

Président
SIMEON Michel

Secrétaire
DORILAS Ornélia